



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2025-022

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2025

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2025-01-28-00004 - Portant radiation des cadres actifs d'un pilote
de la station de pilotage de La Seine?? (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2025-01-28-00004

Portant radiation des cadres actifs d'un pilote de
la station de pilotage de La Seine

Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes

Le Havre, le 28 janvier 2025

DÉCISION n° 0067 / 2025
Portant radiation des cadres actifs
d'un pilote de la station de pilotage de La Seine

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** le Code des transports ;
- VU** le Code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 1990 portant fusion des stations de pilotage de la Seine-Rouen-Dieppe et de Caen-Ouistreham ;
- VU** l'arrêté n° 140/2005 modifié du 13 mai 2005 portant règlement local de la station de pilotage de la Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté n° 127/2024 du 29 août 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

- VU** la décision n° 27 du 16 janvier 2025 prise par la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest déclarant Monsieur Christophe SOIL, inapte à la profession de marin ;
- VU** le courrier de demande de radiation en date du 27 janvier 2025 émanant de monsieur Christophe SOIL et sa transmission par le président de la station de pilotage de La Seine :

DÉCIDE :

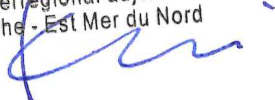
Article 1 :

Monsieur Christophe SOIL, pilote de la station de La Seine, identifié sous le n° 1986N3087, est radié des cadres actifs de ladite station à compter du 16 janvier 2025.

Article 2 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par subdélégation,
Le directeur interrégional adjoint
Thierry CANTERI
L'administrateur en chef
des affaires maritimes
Thierry CANTERI
Directeur interrégional adjoint de la mer
Manche - Est Mer du Nord



Copies :

Station de pilotage de la Seine
Préfecture de région Normandie - SGAR
DDTM / DML 76
DGITM / DTFFP / SDP / P3